Protocole d'entente

entre

le Gouvernement du Canada

et

le Gouvernement de la Jamaique

sur un

programme permanent

de

coopération économique

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaique rappelant leur longue tradition d'amitié et de coopération; conscients de leurs nombreux intérêts communs, dont leurs liens commerciaux de longue date et leur programme établi de coopération au développement;

désirant renforcer leurs liens d'intérêt et d'amitié;
sont convenus d'adopter trois nouvelles mesures dans le cadre de
leur programme permanent de coopération. Les deux Gouvernements
espèrent que ces mesures serviront à renforcer et à accroître
leurs relations commerciales et leur coopération au développement
dans l'immédiat et dans les années à venir.

Afin de faciliter le développement des échanges entre le Canada et la JamaÎque, la Société canadienne pour l'expansion